



Un individu que j'hébergais en dépannage a utilisé ma carte bleu

Par **sam49**, le **07/04/2009** à **17:45**

Bonjour, je m'appelle Samuel et je viens d'être victime d'une escroquerie bancaire. Voilà mon histoire: Je suis propriétaire d'une maison que je réhabilite et 2 amis m'aident à cette tâche. Un copain de ces 2 amis ayant des problèmes m'a contacté pour savoir si je pouvais l'héberger durant quelques jours car son amie l'avait mis à la porte de leur location - j'ai accepté. Le problème c'est que cette personne en a profité pour voir mon code secret de ma carte bancaire pendant que l'on faisait les courses et a utilisé ma carte en ayant les codes. Il m'a dérobé environ 1000 euros voir plus. Quand je m'en suis rendu compte 2 jours après son départ, j'ai certes alerté et tout bloqué à ma banque, en plus de déposer plainte à la gendarmerie mais le mal était fait... Une enquête est en cours mais vu que les codes secrets ont été utilisés et vu qu'il a remis ma carte à sa place après les méfaits j'ai pour ainsi dire aucun moyen de prouver mon innocence ou sa culpabilité... Seul les vidéos surveillances pourraient prouver mon innocence mais seul le procureur peut en faire cette demande si j'ai bien compris; ce qu'il ne fait pas toujours du fait que cela engendre des frais. Mon second problème face à ce méfait c'est que malgré le fait que les premiers retraits m'ont fait atteindre le plafond de mon découvert autorisé assez rapidement, ce dernier a pu retirer encore 2 fois cette même valeur soit 600 euros; et ma banque me parle comme si j'étais déjà suspect mais qu'en plus pour eux ils n'ont aucune responsabilité face au fait que la personne ai pu retirer encore alors que mon compte par définition devait être bloqué vu que j'avais atteint le maximum de mon découvert autorisé. Que pouvez vous me conseiller pour mon RDV demain chez le banquier qui, pour vous prouver son intérêt à mis 13 jours avant de m'accorder un RDV afin de définir exactement l'ampleur de l'escroquaire... Merci de votre écoute et pour vos conseils. Sam

Par **Patricia**, le **07/04/2009** à **19:24**

Bonsoir sam,rnrnJe reconnais que dans ce genre d'arnaque, sa bonne foi est difficile à prouver... rnTout s'est déroulé en bonne et dûe forme... (façon de parler).rnrnAvez-vous des preuves à apporter des jours et heures où vous vous trouviezrnquand ces retraits ont été faits ? rnEtiez-vous à votre travail ou autres lieux, où attestations de présence pourraient vous être établies par écrit ?rnSi oui, demandez en, en expliquant la raison si nécessaire.rnrnPar contre, je ne comprends pas pourquoi la carte n'a pas bloqué aux DAB rn(distributeurs) ou chez les commerçants, si le plafond était dépassé ?rnIl faudrait voir pourquoi, auprès d'un des conseillers financiers de votre banque. rnrnComme ça "urge", avant votre rendez-vous de demain, tél à l'AFUB à Parisrn(Ass Française des Usagers Bancaires) expliquez votre problème, peut-être rnelle vous renseignera et vous conseillera.rnrn<http://afub.org/index.php>

Par **sam49**, le **07/04/2009** à **19:36**

la seule preuve que j'ai c'est ma bonne foie...rnJe suis célibataire et tous les retraits ont été fait pendant que j'étais chez moi et pour un grand nombre le soir ou la nuit quand je regardais la tv dans ma chambre ou que je dormais...rnDes indices j'en ai à foison mais ce ne sont que mes dires et le fait (bien que je l'ignorais) que la personne ai un casier judiciaire longue comme le bras n'est pas une preuve; surtout que lui a du se créer des alibis....rnrnEn quoi l'AFUB peut m'aider?rnC'est bien ce que je pensais les montants retirés alors que le montant autorisé de découvert autorisé était atteint est peu normal; en plus il représentant les 2 tiers de la fraude...rnrnSuis presque plus écoeuré par la manière dont me parle mon banquier aujourd'hui; il me parle de geste commercial en faisant marché l'assurance pour les agios seulement pour des montants qui ne devaient même pas être possible de retirer....

Par **Patricia**, le **07/04/2009** à **20:54**

Je vous ai donné le site de l'AFUB pour les contacter avant votre rendez-vousrnde demain. rnElle vous donnera peut-être des démarches à suivre et à effectuer pour votre problème.rnIl est impératif de savoir auprès d'un des conseillers financiers de votre banque, pourquoi votre carte n'a pas bloqué après dépassements ?rnSi la personne de la banque que vous voyez demain ne peut vous renseigner,rnenvoyez de suite un courrier explicatif en Rec avec Acc de Réc, au directeurrnde votre agence. rnPas "con" ce gars, le soir ou la nuit...

Par **sam49**, le **08/04/2009** à **08:48**

je vai leur téléphoner merci.rnCe gars n'est peut être pas con mais il a commis une erreur je sais où il habite; certes il a gagné 1000 euros mais maintenant il va devoir se méfier même de son ombre....rnSi la gendarmerie ne peut rien faire moi je vai lui passer l'envie....rnMerçi